

tenue sous la présidence de Madame SIMON, assisté(e)
de Madame GASPARD-TRUC et Madame FOREST, Conseillères
En présence de Monsieur GARRON, Rapporteur public
Madame FAURE, Greffière

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2406920	RAPPORTEURE: Madame Hélène FOREST
Titre de l'affaire	Annuler la décision du maire de la ville de Marseille selon arrêté n°2024/29435 du 29 mai 2024 notifié le 11 juin 2024 prononçant à son encontre une sanction disciplinaire d'exclusion temporaire de fonctions pour une durée de deux ans.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur L	Maître SINGER Audrey
Défendeur	COMMUNE DE MARSEILLE	SCP SEBAN ET ASSOCIES
02)	DOSSIER N° 2407725	RAPPORTEURE: Madame Hélène FOREST
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté n° 2024/29430 du 29 mai 2024, notifié par courrier du 7 juin 2024, par lequel le maire de Marseille lui a infligé une sanction disciplinaire de révocation.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur G	NOÛS AVOCATS
Défendeur	COMMUNE DE MARSEILLE	SCP SEBAN ET ASSOCIES
03)	DOSSIER N° 2407726	RAPPORTEURE: Madame Hélène FOREST
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté n° 2024/29428 du 29 mai 2024, notifié par courrier du 7 juin 2024, par lequel le maire de Marseille lui a infligé une sanction disciplinaire de révocation.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur B	NOÛS AVOCATS
Défendeur	COMMUNE DE MARSEILLE	SCP SEBAN ET ASSOCIES

10 heures 00

04)	DOSSIER N° 2407727	RAPPORTEURE: Madame Hélène FOREST
-----	--------------------	-----------------------------------

Titre de l'affaire Annuler l'arrêté n° 2024/29428 du 29 mai 2024, notifié par courrier du 7 juin 2024, par lequel le maire de Marseille lui a infligé une sanction disciplinaire de révocation.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B	NOÛS AVOCATS
Défendeur	COMMUNE DE MARSEILLE	SCP SEBAN ET ASSOCIES

05)	DOSSIER N° 2406471	RAPPORTEURE: Madame Hélène FOREST
-----	--------------------	-----------------------------------

Titre de l'affaire Annuler l'arrêté en date du 29 mai 2024 prononçant sa révocation à compter du 1er juillet 2024.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur H	Maître TAIEBI Amine (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE MARSEILLE	SCP SEBAN ET ASSOCIES

Arrêté le 28/10/2025
Le président du tribunal